

DEMANDE DE DÉROGATION

2024-2025

CARTE SCOLAIRE VALABLE TOUT LE CURSUS SCOLAIRE

**LES DOSSIERS SONT À DÉPOSER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 31 MARS 2025
AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ APRÈS CETTE DATE**

Enfant dont la famille est domiciliée à Bruay-sur-l'Escaut – Ecole de secteur :

.....

Enfant dont la famille réside dans une autre commune – Commune :

.....

**LES PARENTS QUI SOUHAITENT INSCRIRE LEUR ENFANT DANS UNE AUTRE COMMUNE
DOIVENT FORMULER LEUR DEMANDE PAR ECRIT A MADAME LE MAIRE.**

Hôtel de Ville – Service Enseignement – Place des Farineau-59860 Bruay-sur-l'Escaut ☎03.27.28.47.60

A REMPLIR PAR LES PARENTS UN DOSSIER ILLISIBLE OU INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT

I- IDENTITÉ DE L'ENFANT

Nom de l'enfant: Prénom de l'enfant:

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Sexe : Féminin Masculin

Inscription sollicitée à compter de la prochaine rentrée 2024-2025
 en cours d'année à compter du

* selon les places disponibles

Ecole souhaitée :

Maternelle (nom de l'école souhaitée) :

Élémentaire (nom de l'école souhaitée) :

Établissement d'origine de l'enfant (si celui-ci a déjà été scolarisé) :

.....

Classe :

2- IDENTITÉ DES PARENTS

NOM ET PRÉNOM DU PÈRE : _____

ADRESSE (si différente de celle de l'enfant) : N° : _____ RUE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

☎ : _____ PROFESSION : _____

Mail : _____ @ _____

EMPLOYEUR : _____

NOM ET PRÉNOM DE LA MERE : _____

ADRESSE (si différente de celle de l'enfant) : N° : _____ RUE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

☎ : _____ PROFESSION : _____

Mail : _____ @ _____

EMPLOYEUR : _____

SITUATION FAMILIALE : _____

3- MOTIF INVOQUÉ POUR PRÉSENTER LA DEMANDE DE DÉROGATION

FRERE OU SOEUR DANS LA MÊME ÉCOLE - INDIQUER NOM ET PRÉNOM ET CLASSE :

RAISON MÉDICALE OU AUTRE (**fournir un certificat**) :

PROBLEME DE GARDERIE :

ENFANT GARDÉ PAR UNE ASSISTANTE MATERNELLE (**fournir un justificatif**)

ENFANT GARDÉ PAR UN MEMBRE DE LA FAMILLE (**fournir attestation sur l'honneur de justificatif de domicile**)

AUTRES (À PRÉCISER)

REMARQUES : _____

FAIT À BRUAY-SUR-L'ESCAUT

LE _____

SIGNATURE DES PARENTS OBLIGATOIRE : _____

4- A FOURNIR

EN FONCTION DES MOTIVATIONS JUSTIFIANT VOTRE DEMANDE ET POUR QUE CELLE-CI PUISSE ÊTRE PRISE EN COMPTE, VOUS DEVEZ FOURNIR :

DANS TOUS LES CAS :

- Un justificatif de domicile
- Une attestation de l'employeur, fiche de paie de chaque parent, ou contrat de travail
- Un certificat médical d'aptitude à la scolarité **uniquement pour les enfants âgés de 2 ans**
- Une photocopie du livret de famille

EVENTUELLEMENT :

- Les noms et adresse (avec justificatif de domicile) de la personne assurant la garde de l'enfant, et son lien avec les parents
- Photocopie du jugement en cas de séparation ou divorce
- L'autorisation d'inscription délivrée par votre commune (pour les parents non domiciliés à Bruay)
- Le certificat de radiation si l'enfant était inscrit dans un autre établissement scolaire

LES DOSSIERS SERONT A DÉPOSER IMPERATIVEMENT AVANT LE 31 MARS 2025 ET SERONT EXAMINÉS LORS DE LA COMMISSION SELON LES CRITÈRES CITÉS :

- Enfants ayant un frère ou une sœur déjà scolarisée (e) dans la même école,
- Enfants dont les 2 parents travaillent,
- Enfants dont les parents ont leur domicile à Bruay-sur-l'Escaut et justifient d'une raison pour motiver leur demande.

Concernant les familles qui résident hors de la commune, dans l'hypothèse où une réponse positive vous est donnée, la commune d'accueil ne prendra pas en charge les frais relatifs à toute autre dépense que celle liée aux frais de scolarité intercommunaux, n'interviennent dans ces coûts, ni la restauration scolaire, ni les classes transplantées...

« Mention d'information - Ville de Bruay-Sur-Escout demande de dérogation

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, nous vous informons que la mairie de Bruay-Sur-Escout, traite vos données personnelles dans le cadre de la gestion des demandes de dérogation. La base légale de ce traitement est l'intérêt public, conformément à l'article 6.1.e du RGPD. Les données personnelles collectées sont l'identité du mineur, l'identité et les coordonnées des parents et les informations relative à la demande. Vos données sont accessibles uniquement par les services compétents de la ville de Bruay-Sur-Escout.

Vous disposez des droits suivants : Accès : obtenir confirmation que les images de votre enfant sont utilisées ;

Rectification : demander la correction de données inexactes ; Opposition : refuser ou retirer votre consentement à tout moment ;

Limitation : demander un arrêt temporaire du traitement.

Pour exercer vos droits ou obtenir davantage d'informations, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la ville de Valenciennes à l'adresse suivante : dpo@valenciennes-metropole.fr . »

5-CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DEMANDE ACCEPTÉE

DEMANDE REFUSÉE

OBSERVATIONS :



L'Adjointe à la scolarité

Michèle DUPUIS

6- COMMENT SE DÉROULE UNE INSCRIPTION

- 1- Vous déposez ce dossier à l'accueil de l'hôtel de ville
ou vous pouvez l'envoyer par mail : accueil.mairie@bruaysurescaut.fr
- 2- Un certificat d'inscription vous sera envoyé prochainement avec une note d'information
concernant les jours et heures d'inscription à l'école concernée
- 3- Muni de ce certificat d'inscription, vous vous présentez à l'école avec le carnet de santé de votre enfant

HORAIRES DES ECOLES 2023

⇒ Ecoles élémentaires : Léo Lagrange/ Emile Zola

⇒ Ecole maternelle : Paul Langevin

Ouverture des portes s'effectue 10 min avant l'horaire : de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

⇒ Ecole maternelle : Henri Matisse

De 8h25 à 11h25 et de 13h10 à 16h10

⇒ Ecole maternelle : Daniel Féry

De 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h15

⇒ Ecole élémentaire : Claude Monet

De 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 16h15

⇒ Ecole élémentaire : Georges Brassens

De 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15

⇒ Ecole élémentaire : Joliot Curie

De 8h50 à 12h00 et de 13h30 à 16h20

SERVICE ENSEIGNEMENT

Hôtel de ville de Bruay-sur-l'Escaut  Place des Farineau



03 27 28 47 60



www.bruaysurescaut.fr